

ARRETE MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

KIABI
FERMETURE ADMINISTRATIVE PROVISOIRE DU MAGASIN
ZONE COMMERCIALE AUCHAN

- Le Maire de Saint Martin Boulogne,
- Vu le Code de l'Administration communale,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L11.8., R111.19.9, R123.2,
- Vu le passage en date du 27/10/2022 de l'adjoint à la sécurité M. DECAIX accompagné de ENEDIS et du responsable du SDIS ;
- Considérant qu'une odeur de brûlé sortait du TGBT ;
- Considérant qu'il était impératif de sécuriser les lieux, l'ensemble des responsables présents ont décidé de faire fermer le magasin dans l'attente d'un contrôle complet de l'installation électrique ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Magasin KIABI est dans l'obligation de garder ses portes fermées au public, à compter du **27 OCTOBRE 2022**, dans l'attente d'un contrôle complet de l'installation électrique

ARTICLE 2 : Une attestation certifiant ce contrôle établi par un organisme agréé devra être fournie afin de prendre un nouvel arrêté d'ouverture.

ARTICLE 3 :

- Le présent arrêté est notifié au chef de l'établissement
- L'ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :
- Au Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne s/mer
- Au Commissaire de Police de Boulogne s/mer

Saint-Martin-Boulogne, le 27 octobre 2022